BON DE PARTICIPATION au Marché Noël
PARC JEAN DE CAMBIAIRE

Du vendredi 11 décembre 2026 au dimanche 13 décembre 2026

À retourner impérativement avant le **27 novembre 2026**

Seuls les dossiers complets seront examinés

M/Mme : .....

en qualité de : .....

ou nom de la société : .....

Né.e le : …..... à : ….....

Adresse : .....

.....

Tel Fixe 0262 ..... Portable : 069 .....

Mail : .....

Activité : .....

N°SIRET : .....Code APE : .....

L'exposant.e accepte d'être contacté.e par le service animation du Tampon :

Si OUI , ❑ par SMS ❑ par mail ❑ NON

Horaire : Le VENDREDI 11 ET LE SAMEDI 12 DECEMBRE DE 09H00 à 21H00

Le DIMANCHE 13 DECEMBRE DE 09H00 à 18H00

- ☐ Petites attractions, et manèges pour enfants : 50,00€ / jours
- ☐ Camions bar et petits métiers de bouche : 25,00€ le m² / jours
- ☐ Restaurations, bars et commerçants divers : 3,50€ le m² / jours

Sur chacun des sites, l'utilisation du chapiteau communal sera obligatoire. Par conséquence, les exposants devront s'acquitter en complément de la redevance d'occupation du domaine public de 3,50€ le m², d'une redevance pour la mise à disposition du matériel sous les conditions suivantes : PARC JEAN DE CAMBIAIRE

- ☐ Chapiteau uniquement : 90,00€ Option 1
- ☐ Chapiteaux + 2 tables : 150,00€ Option 2

Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par :

☐ une plaque électrique ☐ une friteuse électrique

☐ un équipement à gaz ☐ une friteuse à gaz

☐ autres types d'équipements (indiquer lequel) ….....

Nombre d'appareils envisagés : ….....

Si **OUI**, indiquer la puissance électrique : ….....

Je soussigné.e .....atteste sur l' honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d' autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à....., le..... 2026

Signature du.de la demandeur. euse

OBLIGATOIRE

Dossier complet comprenant

bon de participation dûment complété et signé recto/verso

liste des pièces obligatoires signée

pièces demandées valides

Dossier complet à retourner par mail : animation.dac@mairie-tampon.fr

Ou sur place

Service Animation /

14 rue Antoine FONTAINE

97430 le Tampon

du Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

IMPORTANT

Les demandes des exposants qui ne sont pas à jour du paiement des redevances d'occupation au titre de précédentes manifestations communales ainsi que les dossiers incomplets (pièces manquantes, bon de participation non rempli, hors délai, ne seront pas traités)

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1/ **Joindre obligatoirement des photos et le descriptif des produits proposés.**

2/ Photocopie de la pièce d'identité valide du.de la demandeur.euse (carte d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour ...)

3/ Justificatif d'adresse ***de moins de trois mois*** (factures d'eau, EDF…)
Attestation d'hébergement sur l'honneur signée et datée, et la photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant le demandeur

4/ L'inscription au Registre nationale des entreprises (RNE) ***de moins de trois mois,*** **valable pendant la manifestation.** Les documents administratifs nécessaires (K/BIS ; SIRET ...) devront être parfaitement lisibles et être au nom du demandeur

5/ ***Attestation d'assurance*** en cours de validité de responsabilité civile professionnelle pour l'exploitant (matériel...)

6/ Pour les marchand.e.s ambulant.e.s: ***photocopie conforme*** de la carte de commerçant non sédentaire à jour, recto / verso. Ne s'applique pas aux entrepreneurs agricoles.

7/ Pour les vendeur.euse.s de produits alimentaires, attestation de formation à l'hygiène alimentaire et pour les exposants mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale, attestation de la **D**irection de l'**A**limentation, de l'**A**griculture et de la **F**orêt. (**D**irection des **S**ervices **V**étérinaires)

8/ Pour les exploitants d'attractions foraines :

- **Attestation de contrôle de conformité du matériel** *de moins de trois ans pour les manèges de catégorie 1 ou 2*, et de moins d'un an pour les catégories 3 ou 4. **Les manèges du type Swing Surfer sont interdits**
- La photocopie ou photo de la vignette qui est remise lors du contrôle de conformité.
- Photo (couleur) du manège pour appréciation de l'esthétique

9/ Pour les associations :

- Statut de l'association

10/ Un RIB

Pour information : pour les candidats retenus, le règlement devra se faire **à partir du 10 décembre et ce jusqu'au 14 décembre 2026 inclus de 08h00 à 13h00 (Lundi au Jeudi) au 6 bis rue Aristide BRIAND auprès de Monsieur Le Régisseur soit** :

- **en espèces (300 € maximum) ;**
- **par carte bancaire ;**
- **par chèque certifié à l'ordre du Régisseur des florilèges, celui-ci doit être soit certifié par la banque, soit délivré par la banque elle-même ;**
- **par virement.**

Les informations recueillies sur ce bon de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par le .la ***« responsable du traitement » pour le suivi administratif de cette demande d'emplacement, la communication sur l'événement.*** *Elles sont conservées* ***jusqu'au 31 décembre 2027*** *et sont destinées* ***aux services suivants de la Mairie du Tampon : animation, communication.***
Conformément la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : ***Mairie du Tampon - Service animations/événements – 256 rue Hubert Delisle – CS 32117 – 97831 LE TAMPON – gestion.courrier@mairie-tampon.fr***

Les critères de choix des bénéficiaires et leur pondération sont définis comme suit :

Métiers de bouche

CRITÈRES	**Notation 20 points**
1 * Esthétique et intégration visuelle thématique du stand : matériaux utilisés (à détailler) : ….....	3
2 * Ancienneté en terme de présence sur les manifestations (à préciser) …..... …....	3
3 * Nouveauté qualité et origine des matériaux et des produits (à préciser) …..... ….....	3
4 * Eco-responsabilité : mode opération de gestion des déchets, du tri, types de contenants, (à détailler)..... …..... …....	3
5 * Offre promotionnelle (à préciser) …..... …....	2
6 * Performance environnementale et sobriété énergétique ; gestion du bruit et consommation énergétique en mode exploitation (à détailler) ….....	3
7 * Attractivité du stand : photo démonstrations et animations (à détailler)..... …....	3

Exposants commerciaux

CRITÈRES	**Notation 20 points**
1 * Esthétique et intégration visuelle thématique du stand : matériaux utilisés (à détailler) : ….....	3
2 * Ancienneté en terme de présence sur les manifestations (à préciser) …..... …....	3
3 * Nouveauté qualité et origine des matériaux et des produits (à préciser) …..... ….....	3
4 * Eco-responsabilité : mode opération de gestion des déchets, du tri, types de contenants, (à détailler) ..... …..... …....	3
5 * Offre promotionnelle (à préciser) …..... …....	2
6 * Performance environnementale et sobriété énergétique ; gestion du bruit et consommation énergétique en mode exploitation (à détailler) ….....	3
7 * Attractivité du stand : photo démonstrations et animations (à détailler)..... …....	3

Manèges enfant et jeux

CRITÈRES	**Notation 20 points**
1 * Esthétique du manège - Etat du manège - Peinture - Cabine / caisse	3
2 * Expérience en terme de présence sur les manifestations ……	2
3 * Nouveauté / originalité ……	2
4 * Eco- responsabilité : mode opération de gestion des déchets, du tri détailler) …..... ….....	3
5 * Performance environnement et sobriété énergétique : gestion du bruit et consommation énergétique en mode exploitation (à détailler)..... ….. ….....	3
6 * Manège équipé d'accès pour poussettes et personnes en situation de handicaps : ….....	2
7 * Offre promotionnelle ……	1
8 * Présence de tonnelles ou de zone d'attente ombragées couvertes pour les parents……..	1
9 * Gestion du bruits (présence afficheur) :..... ……	3